

Conseil d'Administration de [CiCLABLE](#)
c/o EVAV
Rue de Genève 44
74100 Ambilly
France

À l'attention de :

Monsieur le Conseiller d'État chargé du Département de justice et police (Canton de Genève)
Mairies des communes frontalières concernées (Ambilly, Annemasse, Thônex)

Genève, le 3 juin 2026

Concerne : Requête pour le maintien de l'ouverture des petits postes frontaliers et des voies vertes durant le sommet du G7 – Mobilité douce transfrontalière

Mesdames, Messieurs,

Le collectif CiCLABLE, que j'ai l'honneur de coprésider, rassemble l'ensemble des associations œuvrant pour la promotion du vélo et des mobilités actives sur le bassin lémanique, tant côté suisse que français. Unique en son genre par sa dimension transfrontalière, notre structure coordonne depuis plusieurs années des actions communes pour faciliter les **déplacements quotidiens de plus 130'000 personnes** vivant de part et d'autre de la frontière.

Nous avons pris acte avec compréhension de la décision du Conseil fédéral et des autorités françaises de rétablir temporairement les contrôles aux frontières intérieures à l'occasion du sommet du G7 prévu au mois de juin. Si la sécurisation de cet événement international est impérative, nous sommes toutefois vivement préoccupés par les modalités pratiques de ces contrôles, notamment le risque de fermeture des petits postes frontaliers.

Comme nous l'avons déjà souligné lors de notre rencontre historique avec les responsables des douanes en 2020 (Colonel Jean-Luc BOILLAT et l'administrateur d'Etat Hugues-Lionel GALY), la fermeture des petites douanes paralyse la mobilité douce et pénalise lourdement les usagers et usagères non motorisés. Or, dans un contexte où les grands axes routiers risquent d'être saturés ou soumis à des filtrages intensifs, le vélo constitue une alternative stratégique essentielle pour fluidifier les déplacements et garantir la continuité économique et sociale du Grand Genève.

Par la présente, nous sollicitons votre bienveillance afin que :

1. Les petits postes frontaliers et les passages piétons/cyclables restent ouverts tout au long de la période de contrôle renforcé, afin de ne pas rompre la continuité des axes de mobilité douce.
2. La voie verte d'Ambilly et la douane de Saint-Genis-Pouilly, axes névralgiques pour les cyclistes transfrontaliers, soit explicitement maintenues ouvertes et sécurisées, permettant ainsi un transit fluide et sûr.
3. Des instructions claires soient données aux forces de l'ordre pour faciliter le passage des cyclistes et piétons, dont le contrôle peut s'effectuer sans entraver la circulation, contrairement aux flux motorisés.

La fermeture, même temporaire, de ces accès contraindrait des milliers de pendulaires à renoncer à leur moyen de transport le plus efficace durant cette période, reportant ainsi une pression accrue sur les transports en commun déjà tendus et les axes routiers.

Convaincus de votre attachement au développement durable et à la coopération transfrontalière, nous restons à votre entière disposition pour échanger sur les dispositions logistiques à mettre en place et vous prions d'agr er, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distingu es.



Vjollca Ahmeti
Co-pr sidente
Conseil d'Administration